

AZTEC GROUP

CAPITAL A RISQUE PRIVE: LES ATOUTS DES ÎLES ANGLO-NORMANDES

LES ILES ANGLO-NORMANDES

Guernsey et Jersey sont deux places financières internationales situées au large des côtes françaises. Placées sous la protection de la Couronne britannique et plus précisément, sous la souveraineté du duc de Normandie, titre historiquement détenu par la monarchie anglaise, ces îles ont conservé leur cadre juridique franco-normand original mais n'ont pas adhéré à l'Union Européenne (UE).

LES PLACES FINANCIERES INTERNATIONALES

A l'instar d'autres places financières internationales, les îles anglo-normandes ont instauré des régimes fiscaux, réglementaires et juridiques particulièrement propices à attirer les acteurs de la finance internationale et à faciliter les transactions dans toutes les principales langues européennes. L'Irlande, le Luxembourg, Malte et la Suisse comptent parmi les autres places financières internationales renommées en Europe.

Le recours aux places financières internationales pour l'hébergement de fonds de capital-investissement a évolué au cours des trente dernières années et peut désormais offrir de véritables avantages aux promoteurs désireux de commercialiser des fonds destinés à une clientèle institutionnelle dans un environnement international où la minimisation de la double imposition (aussi appelée érosion fiscale) revêt une importance particulière.

LES FONDS DE PLACEMENT EXTRATERRITORIAUX

Un fonds de placement extraterritorial est un organisme de placement collectif établi par un promoteur étranger (implanté en UE ou en dehors) et, d'ordinaire, accessible à une gamme d'investisseurs « étrangers » (à savoir, des investisseurs qui ne résident pas dans le pays d'hébergement du fonds).

En règle générale, les fonds de capital-investissement sont constitués selon une formule dite "on shore", à savoir dans un pays où se trouvent tous réunis le promoteur, les investisseurs et les placements ciblés, ou "offshore", auquel cas, une ou plusieurs des caractéristiques suivantes seront présentes.

Placement transfrontalier

Lorsqu'un fonds est destiné à un public d'investisseurs internationaux et/ou s'articule autour de placements effectués dans de multiples pays, le montage d'une plate-forme sur une place financière internationale permet de concilier les attentes, parfois contradictoires, des gestionnaires et des investisseurs.

Certitude juridique

Les fonds ciblant des investisseurs internationaux gravitent souvent vers des juridictions où la jurisprudence ne présente aucune ambiguïté ou offre une souplesse dans le choix des législations. Dans un contexte international, ces atouts garantissent la protection d'un cadre défini pour la rédaction et l'exécution des contrats commerciaux internationaux.

Produits établis et risque politique

Les investisseurs internationaux préfèrent investir dans des produits légaux, établis sur de solides bases et à l'abri de tout risque politique.

Des instruments de placement existent, certes, dans toutes les juridictions "on shore", cependant la plupart de ces véhicules sont relativement récents et dépendent de lois d'autorisation spécifiques susceptibles d'être abrogées en cas de changement de gouvernement ou pour des motifs économiques conjoncturels.

Règlementation

Sachant que les fonds extraterritoriaux peuvent bénéficier d'un allègement des formalités administratives, il serait toutefois erroné de penser qu'ils échappent à toute réglementation. La supervision d'instances internationales telles que le FMI, l'OCDE et le GAFI incite, en règle générale, les places financières internationales à adopter des normes de régulation très sévères. La mise en œuvre de ces normes est régulièrement évaluée et, dans le cas des îles anglo-normandes, ces évaluations attestent de la conformité des normes avec les critères internationaux les plus élevés. Cette rigueur s'est avérée particulièrement précieuse lors de l'avènement de la Directive sur les Gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

Transparence fiscale

Pour leurs placements, les investisseurs en capital à risque privé privilégient, d'ordinaire, des instruments bénéficiant d'une grande transparence fiscale, dans le souci d'éviter une double imposition sur leurs revenus déjà imposés. Assurer une parfaite transparence fiscale peut toutefois être une gageure dans une formule "on shore" impliquant le possible prélèvement de droits de souscription, d'impôts sur les entreprises, de retenues et autres taxes indirectes et variées sur le fonds et ses instruments auxiliaires. Par ailleurs, il n'est pas toujours certain que les crédits d'impôts émis par les autorités fiscales locales pour compenser une double imposition aient une quelconque valeur au niveau international.

Neutralité fiscale

Les places financières internationales bénéficient souvent de la neutralité fiscale; ainsi, les investisseurs ont l'assurance qu'ils ne subiront aucune conséquence négative liée à leur statut d'investisseur non résident. Les règles applicables à la résidence et à la déclaration fiscale peuvent souvent dissuader les investisseurs internationaux d'investir directement dans certains pays.

REDUCTION DU COUT DU CAPITAL

Les places financières internationales proposent aux promoteurs une plate-forme personnalisée pour la commercialisation et l'exploitation de fonds internationaux à capital-investissement.

Dans le contexte européen, les îles anglo-normandes offrent aux investisseurs une solution de placement sûre, performante et simplissime. En augmentant les rendements sans prélever de taxes sur les activités de placement, les îles anglo-normandes réduisent activement le coût du capital pour l'industrie.

ENVIE D'EN SAVOIR D'AVANTAGE?

Nous vous invitons à prendre contact avec messieurs Edward Moore ou James Duffield pour en apprendre davantage sur les structures spécifiques des fonds à capital-investissement.

CONTACT James Duffield
TELEPHONE +44 (0) 845 50 55 620
MOBILE +44 (0) 7584 232165
FACSIMILE +44 (0) 845 50 55 610
EMAIL james.duffield@aztecgroupp.co.uk

CONTACT Edward Moore
TELEPHONE +44 (0) 1534 833027
FACSIMILE +44 (0) 1534 833033
EMAIL edward.moore@aztecgroupp.co.uk
WEB www.aztecgroupp.co.uk

GUERNSEY | JERSEY | LUXEMBOURG | UNITED KINGDOM

Regulated in the provision of fund administration services.



AZTEC
GROUP